CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E179056** **VALABLE JUSQU'AU** **15/03/2027**

ÉDITÉ LE 09/01/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 06/03/2019

Forme juridique : SARL

Capital : 50 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHAMBERY 849583687
Siret : 849 583 687 00017
Code NACE : 4391A
Numéro caisse de congés payés : 81 34705
Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 148496058

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 148496058

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Raison sociale : JEAN CHEDAL

Sigle : CBMV
15 ALLEE DES FRENES
ZI LE VERNAY
73460 SAINTE-HELENE-SUR-ISERE

Téléphone : 04 79 38 64 00 **Fax :** 04 79 38 64 01
Portable :
Responsabilité légale :
CHEDAL - BORNU FRANÇOIS GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Site Internet :
E-mail : contact@cbmv.fr

Effectif moyen : 26 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 8 161 954 **Tranche de classification :** CA7

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2312	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée)	26	27/11/2025
3172	Couverture en matériaux régionaux (Technicité confirmée)	29	23/01/2023
3181	Couverture en plaques nervurées ou ondulées		25/01/2024
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E179056** **VALABLE JUSQU'AU** **15/03/2027**

ÉDITÉ LE **09/01/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 06/03/2019
Forme juridique : SARL
Capital : 50 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHAMBERY 849583687

Siret : **849 583 687 00017**
Code NACE : 4391A
Numéro caisse de congés payés : 81 34705

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 148496058

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 148496058

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Raison sociale : **JEAN CHEDAL**
Sigle : CBMV
15 ALLEE DES FRENES
ZI LE VERNAY
73460 SAINTE-HELENE-SUR-ISERE

Téléphone : 04 79 38 64 00 **Fax :** 04 79 38 64 01
Portable :

Site Internet :
E-mail : contact@cbmv.fr

Responsabilité légale :
CHEDAL - BORNU FRANÇOIS GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 26 **Tranche de classification :** EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2312	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée) Mention RGE	27/11/2025
3181	Couverture en plaques nervurées ou ondulées Mention RGE	25/01/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.